...ise à l'enquête publique
du 23.04.2025 au 22.05.2025
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic Le Secrétaire:

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de la sécurité civile et militaire

Division Protection civile

Gollion
Case postale 80
1305 Penthalaz

DEMANDE DE DISPENSE D'ABRI PCi

45

Service responsable **nombre d'exemplaires requis : 2**

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, Service de la sécurité civile et militaire, Division Protection civile – Gollion – Case postale 80, 1305 Penthalaz, Tél. 021 316 51 00

PCi Région : ..... N° PCi : .....

Adm. N° comm. : ..... N° CAMAC : 239407

1. A REMPLIR PAR LE MANDATAIRE

Commune : Paudex
District : .....
Adresse : rue et n° / lieu-dit : Chemin de la Grangette 2
Coordonnées géographiques : 2541240 / 1151280
N° de parcelle : 214

Propriétaire :
NOM, prénom : NANNINI, Valerio **Raison sociale :** .....
Adresse : p.a. Atelier Zéro2, Av. du Théâtre, 14 **Tél. :** 0216248516
NPA / localité : 1005, Lausanne

et promettant acquéreur :
NOM, prénom : ..... **Raison sociale :** .....
Adresse : ..... **Tél. :** .....
NPA / localité : .....

Nature des travaux

☐ Construction nouvelle Autres : Agrandissement d'une villa individuelle

Nombre de places protégées obligatoires (art. 70 OPCI)

Pièces habitables : 1 Hôpitaux, homes : .....

Total places protégées obligatoires : ~~0.66~~ 1 x **Fr 800.-*** **Total = Fr.** ~~528~~ 800.-

Cette contribution de remplacement sera facturée par le Service de la sécurité civile et militaire 31 jours après l'émission du permis de construire. *Selon la directive du 1er septembre 2022, la contribution de remplacement s'élève à Fr 800.- par place protégée.

A facturer à : ☒ propriétaire ☐ promettant-acquéreur

Remarques : .....

Extrait de la législation (art. 24 al. 2 de la loi vaudoise, LVLPCI) En cas de demande de dérogation à cette obligation, le permis de construire ne peut être délivré avant que le service ait statué et calculé, le cas échéant, le montant de la contribution de remplacement prévue par l'article 61, alinéa 1 LPPCi.

canton de vaud

Service de la sécurité civile et militaire – Division Protection civile
Questionnaire particulier 45

Le **mandataire** soussigné certifie que les éléments d'appréciation remis sont conformes à la réalité.

Date : 04/03/2025 Timbre et signature : .....

Les **propriétaire** et **promettant-acquéreur** (si existant) soussignés sollicitent une dispense de construire un abri obligatoire et s'engagent à verser la contribution exigée.

Propriétaire : date : Lausanne, 04/03/2025 Timbre et signature : .....

Promettant-Acquéreur : date : ..... Timbre et signature : .....

2. PREAVIS DES AUTORITES

Date : ..... Autorité communale* : ..... ☐ Admis ☐ Admis avec remarques ☐ Refusé

Date : 15.04.2025 cdt ORPC* : Protection Civile District Lavaux-Oron Rte de l'Industrie 15b 1072 Forel (Lavaux) ☒ Admis ☐ Admis avec remarques ☐ Refusé

*Organisation régionale de protection civile

Remarques : .....

NB : En cas de délégation de compétence à l'ORPC, le commandant voudra bien confirmer par une deuxième signature la position de l'Autorité communale.

En application de la législation, la décision devra être notifiée par la Municipalité au propriétaire dans le permis de construire ; elle peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours à compter de sa notification au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

3. DETERMINATION CANTONALE

Valorisation selon directives du 1er septembre 2022

..... Places protégées **x Fr 800.-** **Total rachat places protégées : Fr** .....

Remarques : .....

☐ Accepté SANS contribution de remplacement
☐ Places protégées attribuées à l'abri réuni construit, DA n° .....
☐ Accepté AVEC contribution de remplacement
☐ Sûreté libérable à la réception de l'abri réuni
☐ Refusé

Reçu le :..... Traité le :..... Signature : .....

Ce formulaire peut être obtenu directement sur le site Internet de la CAMAC (http://www.camac.vd.ch/)